

# ANNEXE N° 1 - Calendrier électoral

Scrutin du vendredi 16 octobre 2020

Mercredi 23 septembre	Première réunion du Comité électoral consultatif (CEC) portant sur : <ul style="list-style-type: none"><li>- la décision d'organisation du scrutin et en particulier sur l'implantation et les horaires d'ouverture des bureaux de vote ;</li><li>- le calendrier électoral.</li></ul>
Vendredi 25 septembre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Affichage de la décision d'organisation du scrutin ;</li><li>- Affichage de la décision portant convocation des électeurs ;</li><li>- Début de la propagande électorale</li></ul>
	Date limite d'affichage, dans toutes les composantes de l'UFC et sur l'ENT, des <b>listes électorales</b>
Lundi 28 septembre	Début de la période d'enregistrement des procurations
Vendredi 2 octobre	Date limite de <b>dépôt des candidatures</b> accompagnées (éventuellement) : <ul style="list-style-type: none"><li>- des "maquettes" de bulletins de vote ;</li><li>- des "maquettes" des professions de foi ;</li><li>- des propositions de désignation d'assesseurs</li></ul>
Lundi 5 octobre	Réunion du Comité électoral consultatif (CEC) pour statuer sur l'inéligibilité éventuellement constatée d'un ou plusieurs candidats <i>A l'expiration de ce délai de rectification, les candidatures sont immédiatement affichées.</i>
Lundi 12 octobre	Date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnes n'y figurant pas de droit
Jeudi 15 octobre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tirage au sort éventuel des noms des assesseurs, si leur nombre proposé est supérieur à six ;</li><li>- Date limite d'envoi/de dépôt des procurations.</li></ul>
<b>Vendredi 16 octobre</b>	<b>Jour du scrutin</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- vote de 9H – 17H</li><li>- dépouillement</li></ul>
Lundi 19 octobre	Date limite de <b>proclamation</b> par le président de l'UFC des résultats des élections
Samedi 24 octobre	Date limite du dépôt, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) siégeant au tribunal administratif de Besançon, d'un recours éventuel tendant à l'annulation des élections